



Conseil économique et social

Distr. générale
3 avril 2012
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2012

5-8 juin 2012

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

Jordanie

Résumé

Le projet de descriptif du programme relatif à la Jordanie est présenté au Conseil d'administration pour examen et commentaires. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global pour la période 2013-2017, qui prévoit des dépenses de 3,6 millions de dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 8 millions de dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2012/9.

** Conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur le site Internet de l'UNICEF, avec la matrice des résultats, au plus tard six semaines après son examen à la session annuelle du Conseil de 2012. Il sera ensuite présenté pour approbation au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2012.

Données de base[†]**(2010, sauf indication contraire)**

Nombre d'enfants (millions, moins de 18 ans)	2,7
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	22
Insuffisance pondérale (% , modérée ou grave, 2009)	2 ^a
(% , urbain/rural, plus pauvres/plus riches)	2/2, 3/0
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes, corrigé, 2008)	59 ^b
Taux de fréquentation scolaire dans l'enseignement primaire (% net, garçons/filles, 2007)	99/99 ^c
Élèves du primaire atteignant la dernière année de scolarité (% , garçons/filles)
Utilisation de sources d'eau potable de meilleure qualité (% , 2008)	96
Utilisation d'installations améliorées d'assainissement (% , 2008)	98
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (% , 15 à 49 ans, hommes/femmes)
Enfants qui travaillent (% , enfants de 5 à 14 ans, garçons/filles)
Taux d'enregistrement des naissances (% , moins de 5 ans)
(% , garçons/filles, urbain/rural/plus pauvres/plus riches)
RNB par habitant (dollars des États-Unis)	4 350
Enfants de 1 an ayant reçu les trois doses de vaccins associés DTC3 (%)	98
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (%)	98

[†] Pour des données plus complètes sur la situation des enfants et des femmes dans le pays, voir le site www.childinfo.org.

^a Les estimations concernant le groupe des enfants présentant une insuffisance pondérale sont fondées sur les normes de croissance de l'enfant adoptées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en 2006.

^b La mortalité maternelle de 19 décès pour 100 000 naissances vivantes est celle estimée dans l'Étude sur la mortalité maternelle de 2009 du Conseil supérieur de la population de la Jordanie.

Le Groupe interinstitutions pour les estimations en matière de mortalité maternelle (OMS, UNICEF, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et Banque mondiale, en collaboration avec des experts techniques indépendants) produit des séries internationalement comparables de données sur la mortalité maternelle, corrigées pour tenir compte des sous-déclarations et de la classification erronée dans la mortalité maternelle. Pour plus d'informations, voir www.childinfo.org-maternal_mortality.html.

^c Données d'enquêtes.

Résumé de la situation des enfants et des femmes

1. La Jordanie est un pays à revenu intermédiaire, se classant au quatre-vingt-quinzième rang sur 187 d'après l'indicateur du développement humain de 2011. Sa population est de 6,2 millions, dont 2 millions de Palestiniens environ et 450 000 à 500 000 Iraquiens, selon les estimations¹. Le pays a enregistré d'impressionnants progrès économiques et sociaux au cours de la dernière décennie. Le rapport de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement confirme que la

¹ *Iraqis in Jordan 2007-- Their Number and Characteristics*, Fafo, 2007.

réalisation de l'objectif 2 (éducation primaire universelle), de l'objectif 5 (santé maternelle) et de l'objectif 6 (VIH/sida) est sur la bonne voie et que ces objectifs seront très vraisemblablement atteints d'ici à 2015. L'objectif 1 (éradication de la pauvreté), l'objectif 3 (égalité des sexes et autonomisation des femmes) et l'objectif 4 (mortalité infantile) sont réalisables moyennant des mesures supplémentaires².

2. Cependant, après des décennies de stabilité politique et économique relative, la Jordanie a récemment enregistré des niveaux croissants d'inflation, un équilibre plus en plus négatif du commerce et une stagnation de l'emploi, avec un taux de chômage global de 13 % (22 % pour les femmes et 30 % pour les 15-24 ans)³. L'économie est très tributaire de l'aide étrangère, des envois de fonds des travailleurs migrants, des services et du tourisme. Le ralentissement économique mondial et les troubles régionaux ont pesé sur la croissance économique. Le déficit budgétaire demeure élevé, à près de 10 %, hors subventions. Bien que l'indice de Gini ait diminué ces dernières années, reflétant une certaine amélioration dans la distribution des revenus, 13 % de la population vivent au-dessous du seuil national de pauvreté absolue de 4 dollars par personne et par jour⁴, en raison d'un chômage élevé, de bas salaires et de l'inflation.

3. Plus de 17 % des enfants vivent au-dessous du seuil de pauvreté, contre 10 % environ des adultes d'âge actif et 7 % des personnes âgées. Les enfants représentent 57 % des pauvres⁵. La pauvreté est associée à l'absence de ressources dans les zones rurales et à des possibilités économiques limitées dans les grandes villes. Le taux le plus élevé de pauvreté est enregistré dans le gouvernorat de Mafraq, avec 32 %, suivi par Maan (24 %) et Tafileh (21 %), les zones rurales et urbaines étant couvertes dans chaque cas. Cependant, la majorité des 781 000 pauvres vivent dans les gouvernorats urbains les plus peuplés d'Amman, d'Irbid et de Zarqa⁶.

4. L'absence de ventilation des données, notamment au niveau des districts, continue d'entraver l'identification et la cartographie des disparités et des familles à risque dans les gouvernorats et, par conséquent, de nuire aux efforts de réduction des inégalités. Plusieurs programmes de protection sociale ont été lancés, mais on craint toujours qu'ils n'atteignent pas les groupes les plus vulnérables. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer le ciblage des interventions, la couverture du filet de sécurité en milieu scolaire, les dépenses au titre des subventions non ciblées, comme le gaz de pétrole liquéfié et le pain, et la réduction des disparités selon les sexes. Peu d'informations sont disponibles sur les enfants handicapés ou sur la mesure dans laquelle les groupes vulnérables peuvent accéder au système normal d'enseignement. Les enfants handicapés ne bénéficient que de peu de programmes ou de ressources et constituent l'un des groupes les plus négligés parmi les enfants vulnérables.

² *Keeping the Promise and Achieving Aspirations: Second Millenium Development Goals Report – Jordan*, Ministère de la planification et de la coopération internationale/Organisation des Nations Unies, 2010.

³ *Jordan in Figures*, Département des statistiques, 2011.

⁴ *Keeping the Promise and Achieving Aspirations: Second Millenium Development Goals Report – Jordan*, 2010.

⁵ L. Blank, « Concept Note on Priorities for the Social Protection Program », 2011.

⁶ *The Hachemite Kingdom of Jordan: Poverty Update*, Département des statistiques/Banque mondiale, 2009.

5. Assurer un accès équitable à des services de santé de qualité demeure un défi. Environ 30 % des centres de santé sont en mesure de mettre en œuvre la prise en charge intégrée des maladies infantiles. La mortalité néonatale représente 68 % du taux de mortalité infantile, soit 23 décès pour 1 000 naissances vivantes. Le taux de mortalité des moins de 5 ans est de 28 pour 1 000 naissances vivantes, avec des niveaux légèrement plus élevés dans les zones rurales⁷. Les facteurs à l'origine de la mortalité néonatale doivent être rapidement éliminés pour pouvoir atteindre la cible fixée à cet égard dans les objectifs du Millénaire pour le développement.

6. La Jordanie assure désormais l'éducation primaire universelle, le dernier taux de scolarisation net recensé étant de 95 % pour les filles et de 93 % pour les garçons. Dans les établissements secondaires, il se situe à 83 % pour les filles et à 80 % pour les garçons⁸, avec des disparités régionales (taux inférieur à la moyenne à Irbid, Ma'raq, Jerash, Ma'an et Aqaba). Bien que le taux d'abandon enregistré dans les premières années soit minime, les statistiques de l'éducation indiquent que le décrochage scolaire est à la hausse, principalement en raison de facteurs économiques, du surpeuplement des établissements scolaires et de la corrélation insuffisante entre les enseignements dispensés et les compétences nécessaires pour le marché du travail. L'offre de services d'éducation préscolaire est très faible, surtout dans les zones pauvres et rurales. Le taux brut de scolarisation à la maternelle est de 36 % – 16,8 % pour la petite section de maternelle (enfants de 4-5 ans) et de 56 % pour la grande section (5-6 ans)⁹.

7. Les moins de 18 ans représentent 44 % de la population, tandis que le pourcentage des adolescents (10-19 ans) est de 23 %¹⁰. Les efforts de réforme politique et socioéconomique, qui se sont accélérés en 2011 en réponse aux événements régionaux, ont incité le pays à chercher à mieux répondre aux besoins des jeunes et à leur donner davantage l'occasion de participer aux décisions qui influent sur leur vie. Peu de possibilités d'engagement civique ou d'exercice de la liberté d'expression sont offertes aux adolescents, ce qui ne les prépare pas à une participation active à l'âge adulte. Cela est particulièrement le cas pour les filles, qui n'ont guère de chances d'échapper aux tâches domestiques. Le Centre national pour les droits de l'homme a souligné que l'inadéquation entre les exigences du marché du travail, d'une part, et la formation professionnelle et l'enseignement général et supérieur, de l'autre, réduit les perspectives d'emploi des jeunes. Les filles font face à des contraintes supplémentaires dans leurs choix scolaires et professionnels, ce qui limite leurs possibilités de travail.

8. Depuis la présentation de son troisième rapport périodique au Comité des droits de l'enfant en 2006, le Parlement jordanien a adopté la Convention relative aux droits de l'enfant et l'a publiée dans les journaux officiels¹¹. Les réserves aux articles 14, 20 et 21 ont été examinées, en vue de l'adoption des parties de ces articles pouvant être compatibles avec la charia, le code légal islamique, bien que peu de progrès aient été accomplis à cet égard. Quoiqu'il en soit, le Ministère du développement est convenu du placement des orphelins et des enfants nés hors

⁷ *Jordan Population and Family Health Survey*, Département des statistiques, 2009.

⁸ *La situation des enfants dans le monde*, UNICEF, 2012.

⁹ *Kindergarten Policies Review Report*, Ministère de l'éducation, 2010.

¹⁰ *La situation des enfants dans le monde*, UNICEF, 2012.

¹¹ La Convention relative aux droits de l'enfant a été ratifiée par une signature du Roi en 1991, mais il n'y avait pas de Parlement à l'époque.

mariage auprès de familles d'accueil. L'âge minimum du mariage pour les deux sexes a été porté à 18 ans, en conformité avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Bien que cette Convention ait force de loi en Jordanie, le pays maintient encore des réserves à quatre de ses articles. En 2009, le Gouvernement a retiré sa réserve au paragraphe 4 de l'article 15, qui prévoit la liberté de mouvement.

9. Le quota de femmes au Parlement a été porté à 10 %. En 2009, la Jordanie s'est placée au quatre-vingt-seizième rang sur 109 pays pour ce qui est de la mesure de l'autonomisation des femmes¹². Les femmes jordaniennes souffrent encore de discriminations et de violences sexistes, notamment les crimes d'honneur et les sévices sexuels.

10. La violence contre les enfants est courante. Environ 70 % des filles et des garçons sont exposés à des violences verbales à la maison et à l'école. Un tiers des enfants sont exposés à des violences physiques à la maison (filles, 25 %; garçons, 42 %) et 57 % à l'école (filles, 46 %, garçons, 67 %)¹³. Le Gouvernement a lancé, fin 2009, une campagne nationale visant à mettre fin à toutes les formes de violence dans les établissements scolaires. Selon le Ministère du développement social, on dénombrait 6 452 enfants ayant commis une infraction et en attente d'un jugement par un tribunal en 2009; presque tous étaient des garçons et 64 % des enfants étaient scolarisés¹⁴. Un projet de loi relatif à la justice des mineurs a été élaboré et doit encore être approuvé par le Cabinet avant sa soumission au Parlement. Il recommande de relever l'âge légal de la responsabilité pénale de 7 ans à 12 ans et d'éviter de faire entrer les enfants dans le système judiciaire en recherchant plutôt des solutions communautaires. Bien que 12 ans soit encore trop jeune, c'est un pas dans la bonne direction.

Principaux résultats et enseignements tirés de la coopération antérieure, 2008-2012

Principaux résultats

11. L'UNICEF a largement contribué à la finalisation du deuxième Plan d'action pour le développement de la petite enfance, qui a ensuite été approuvé par le Cabinet. À ce jour, il a été possible, en mettant l'accent sur les poches de pauvreté, d'assurer au Programme d'amélioration des compétences parentales, soutenu par l'UNICEF, une couverture de 12 % des ménages jordaniens, l'objectif étant d'encourager l'adoption de meilleures pratiques pour l'éducation des enfants. Les résultats d'une étude réalisée dans le cadre du Plan d'action pour le développement de la petite enfance concernant l'ouverture à l'apprentissage serviront de base à un système national de surveillance de ce plan. Une étude sur la montée en puissance des activités réalisées en faveur du développement de la petite enfance a aussi été menée, en collaboration avec le Centre Wolfensohn pour le développement. Ses résultats ont contribué à un dialogue national sur la façon d'intégrer le Programme

¹² *Jordan Human Development Report 2011: Small Business and Human Development*, Ministère de la planification et de la coopération internationale/PNUD, 2011.

¹³ *Violence against children study in Jordan*, UNICEF, 2007.

¹⁴ *Achievements of the Directorate of Social Defense*, Ministère du développement social, 2009.

d'amélioration des compétences parentales dans les activités régulières de l'État et des partenaires.

12. Des progrès satisfaisants ont été accomplis dans la lutte contre les violences dont sont victimes les enfants. Un an après la mise en œuvre d'une campagne nationale pour mettre fin à la violence dans les établissements scolaires, une enquête réalisée en décembre 2010 par l'UNICEF et le Ministère de l'éducation a révélé que les violences physiques avaient diminué de 11 % et les violences verbales de 7 % dans les écoles publiques et les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. La campagne antiviolence a utilisé les médias pour susciter des changements de comportement¹⁵. Le Ministère de la santé a adopté une stratégie sanitaire nationale, qui soutient les efforts de lutte contre la violence à l'égard des enfants et a établi un nouveau test de diagnostic des sévices sur enfants ainsi qu'un processus d'aiguillage dans le système de santé. Cette stratégie a été pilotée par des comités de protection de la famille établis dans 10 hôpitaux et 6 centres intégrés de soins de santé situés dans les trois grandes villes de la Jordanie (Amman, Zarqa et Irbid), couvrant plus de 70 % de la population. Le personnel médical a pu être ainsi doté des connaissances et des compétences requises pour examiner les victimes et renvoyer les cas de violence présumés aux organismes gouvernementaux compétents. De nombreux organismes des Nations Unies ont offert leur collaboration pour soutenir la mise en place d'un système national informatisé de suivi des violences, destiné à garder la trace des affaires traitées et à identifier les lacunes dans les services. Les organismes concernés sont notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé. Ce système permettra d'assurer que les victimes bénéficient du suivi et des services nécessaires.

13. Dans le cadre du système de présentation de rapports par le pays au Comité des droits de l'enfant, des adolescents ont préparé leur propre rapport au Comité sur le respect de leurs droits. Cette activité leur a également permis d'exercer leur droit de participer à l'élaboration des politiques qui influent sur leur vie. Les jeunes ont eux-mêmes conduit les consultations qui ont servi de base à l'élaboration du rapport, dont les conclusions seront examinées avec les décideurs dans les ministères compétents. Ce rapport sera utilisé comme un document de référence pour la préparation du Plan d'action national en faveur des enfants (2014-2019).

14. L'UNICEF a réussi à répondre aux besoins éducatifs et psychosociaux essentiels des enfants irakiens en Jordanie grâce à une aide d'urgence. D'après les estimations du Gouvernement jordanien, environ 27 000 enfants irakiens étaient inscrits dans les écoles publiques durant l'année scolaire 2010-2011. L'UNICEF a travaillé en étroite collaboration avec le Ministère de l'éducation pour assurer l'accès de ces enfants à une éducation de qualité, notamment grâce à la fourniture de services psychosociaux dans les écoles. Au niveau communautaire, les enfants irakiens et ceux qui en avaient la charge ont bénéficié d'une éducation et de services psychosociaux pertinents, notamment dans le cadre de cours de rattrapage, de cours informels et de consultations.

¹⁵ *Ma'An Campaign – Together for a safe school environment*, Ministère de l'éducation /UNICEF, 2010/2011.

15. Une initiative budgétaire favorable aux enfants a été lancée pour améliorer la surveillance des progrès réalisés en matière de respect des droits de l'enfant et la communication d'informations à cet égard. Une solide collaboration a été établie entre le Département du budget général du Ministère des finances et le Conseil national des affaires familiales. Un avantage de cette relation est qu'à compter de 2012, la loi du budget annuel allouera directement des crédits à des activités en faveur des enfants dans différents Ministères (éducation, santé, travail et développement social). L'analyse des ressources budgétaires consacrées aux enfants, réalisée en 2009, revêt une importance particulière en tant que base du contrôle et de la défense à l'avenir des activités en faveur du respect des droits de l'enfant. Les objectifs stratégiques, programmes et indicateurs de résultats des ministères ont ainsi été revus et modifiés, eu égard en particulier aux programmes concernant les enfants.

Enseignements tirés

16. La campagne nationale pour combattre la violence contre les enfants dans les écoles, lancée à l'initiative de l'État et soutenue par l'UNICEF, a montré qu'il existait une tolérance générale de la violence parmi les Jordaniens qu'il fallait combattre au moyen de la formation et du partage d'informations. Le recours à la violence physique comme méthode de discipline est largement accepté et pratiqué par 58 % des parents¹⁶. Une évaluation de l'impact de la campagne a montré que l'effort fait pour susciter des changements de comportement était d'autant plus efficace qu'il était étayé par d'autres activités, comme la formation des enseignants de façon à les doter des compétences requises pour encourager dans leurs classes un comportement positif et la promotion d'une perception commune de la violence comme quelque chose à éviter¹⁷. L'engagement politique a également été jugé crucial pour résoudre le problème sensible de la violence.

17. La participation des partenaires a joué un rôle clef dans la réalisation couronnée de succès de l'analyse sur les ressources budgétaires consacrées aux enfants. Ce projet de recherche a permis de mettre en évidence la détermination des autorités à prévoir expressément des dotations budgétaires pour les enfants. Tous les aspects de cette analyse, de la conceptualisation à la mise en œuvre, ont impliqué de solides partenariats et une large participation au niveau local qui ont non seulement facilité l'accès à des données fiables et actualisées, mais ont également permis la mise à jour régulière des données, l'élaboration conjointe de synthèses politiques et la mise en œuvre des recommandations. Cet étroit partenariat a généré un fort sentiment d'appropriation chez toutes les parties prenantes, notamment le Conseil national des affaires familiales et le Ministère des finances/Département du budget général, ainsi que d'autres ministères clefs. Les liens de collaboration ainsi établis ont accéléré le progrès de l'initiative et contribué à la pérenniser.

¹⁶ *Violence against children study in Jordan*, UNICEF, 2007.

¹⁷ *Assessment of the Ma'An Campaign*, Ministère de l'éducation/UNICEF, 2011.

Le programme de pays pour la période 2013-2017

Tableau budgétaire récapitulatif

<i>Programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Survie et développement des jeunes enfants	500	1 000	1 500
Protection de l'enfance	1 000	3 000	4 000
Épanouissement et participation des adolescents	600	3 000	3 600
Politique sociale et besoins d'équité	1 000	1 000	2 000
Activités intersectorielles	500	0	500
Total	3 600	8 000	11 600

Processus préparatoire

18. Les activités préparatoires du nouveau programme de pays ont été étroitement coordonnées avec le bilan commun de pays et le plan-cadre d'aide au développement des Nations Unies. Ces documents ont été élaborés conjointement avec le Gouvernement sous la direction du Ministère de la planification et de la coopération internationale, organisme de coordination pour les programmes des Nations Unies. L'UNICEF a participé au comité de pilotage du plan-cadre et a présidé un groupe de jeunes ayant travaillé sur ce plan ainsi qu'un groupe sur la protection sociale; il a aussi participé au groupe pour une réforme systémique. Outre le dialogue avec le Gouvernement dans le cadre du processus de préparation du plan-cadre, l'UNICEF a organisé un examen à mi-parcours en 2010, présidé par le Ministère de la planification et de la coopération internationale, ainsi qu'un Temps de réflexion stratégique avec les conseillers régionaux en 2011. Il a aussi mené des réunions sectorielles avec les ministères concernés et la société civile et a tenu une réunion de consultation avec un groupe d'adolescents et de jeunes, y compris des jeunes en situation d'abandon scolaire et des jeunes handicapés, qui avaient travaillé sur le rapport présenté par les adolescents au Comité des droits de l'enfant. L'objectif était de s'assurer que le programme de pays tenait compte de leurs points de vue. Les adolescents ont examiné le descriptif de programme en s'attachant à déterminer dans quelle mesure il favorisait le respect des droits et ont fait des suggestions pour les interventions en fonction de leurs priorités.

19. Le bilan commun de pays a contribué à la conception du programme de pays, notamment en confirmant les disparités existantes et en appelant l'attention sur les familles et les enfants vulnérables, ainsi que sur les injustices. L'Enquête démographique et sanitaire de 2009, une analyse de la situation des enfants de 2010 et les autres études mentionnées ci-dessus ont également contribué à la conception du programme. Une attention particulière a été accordée à l'identification des problèmes de développement ou d'équité émergents ou négligés, comme le décrochage scolaire, et leur impact sur les enfants.

Composantes du programme, résultats et stratégies

20. L'objectif global est de contribuer aux efforts menés au niveau national pour établir des conditions favorables et équitables pour les enfants, leur permettant de bénéficier pleinement de leurs droits et de tirer totalement parti de leur potentiel. Une attention particulière sera accordée à a) la réduction des disparités et à l'élimination des obstacles et goulets d'étranglement à l'origine des inégalités, afin d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'assurer leur durabilité; b) l'amélioration de la qualité, de la couverture et de la viabilité des politiques, des systèmes et des budgets dans le domaine social; et c) l'élaboration de programmes novateurs avec les partenaires locaux et nationaux et la sensibilisation de ces derniers à la nécessité de les intégrer dans leurs propres programmes. Comme par le passé, une aide humanitaire sera fournie pour répondre aux besoins des enfants vulnérables lorsqu'ils se font jour.

21. L'UNICEF générera et utilisera des connaissances et des données fondées sur des preuves pour les activités de plaidoyer, en réunissant ses partenaires pour des dialogues bien documentés sur les options juridiques et politiques. Les inégalités seront cartographiées et analysées, et on s'emploiera à y remédier, sur la base d'approches communautaires multiformes, en s'attachant à susciter des changements d'attitude et de comportement. Une assistance technique sera fournie par le biais du réseau international d'experts de l'UNICEF, afin de mieux cibler les politiques nationales et la protection sociale sur les problèmes de protection de l'enfance et de promotion de l'équité. Des partenariats avec les médias et d'autres efforts de communication étayeront les activités de plaidoyer et permettront de véhiculer des messages clés sur les enjeux auxquels sont confrontés les enfants en Jordanie.

22. **Survie et développement des jeunes enfants.** Ce volet du programme concerne essentiellement la mortalité infantile, notamment la mortalité néonatale, ainsi que les services de santé de l'enfant et l'épanouissement de la petite enfance. Il s'agira d'aider les institutions nationales à assurer des services sanitaires et néonataux équitables et améliorés ainsi qu'une prise en charge de qualité de la petite enfance, en mettant l'accent sur les groupes défavorisés.

23. Le programme s'attachera à assurer aux enfants le meilleur départ possible dans la vie, en fournissant un soutien technique pour l'élaboration de politiques et la mise en œuvre d'un plan d'action national pour réduire la mortalité néonatale. Il se concentrera sur l'amélioration des services de santé, des soins prénataux et des soins pendant l'accouchement, ainsi que des pratiques familiales et communautaires. Il plaidera également en faveur de l'introduction de nouveaux vaccins pour les enfants et informera les décideurs des lacunes dans l'égalité d'accès aux soins de santé.

24. Le programme s'emploiera à renforcer les politiques, stratégies et plans d'action sur le développement de la petite enfance. L'objectif est d'améliorer les services, en particulier pour les jeunes enfants à risque et leur famille. Un appui technique sera fourni pour mieux sensibiliser à la nécessité de programmes préprimaires inclusifs de haute qualité pour les enfants défavorisés. Un soutien sera apporté à la mise en place d'un système national de suivi des principaux indicateurs de développement de la petite enfance.

25. **Protection de l'enfance.** Ce volet du programme visera à faire évoluer les normes et les comportements sociaux qui nuisent à la protection des enfants et à

remédier aux faiblesses au niveau de la responsabilisation, des politiques et de la législation. Il aidera les institutions nationales à intégrer des éléments de la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres conventions internationales pertinentes dans leurs cadres et services juridiques et opérationnels, y compris ceux destinés à combattre la violence sexiste et la violence contre les enfants (à la fois à l'école et en dehors), et soutiendra les initiatives concernant la justice pour les mineurs.

26. Le programme s'emploiera à renforcer la capacité des parties prenantes, à tous les niveaux, de prévenir la violence contre les enfants et les femmes et de gérer les affaires de violence dont ils sont victimes. Il encouragera aussi les efforts visant à élaborer des approches communautaires pour la protection et la réhabilitation des enfants victimes de violences et des enfants en conflit avec la loi et à faire en sorte que les écoles publiques soient des lieux sûrs pour les enfants. Les activités de communication en faveur de la campagne pour le changement des comportements contribueront à inverser les normes sociales tolérant la violence à l'égard des enfants dans les écoles. Les activités de protection viseront à favoriser l'adaptation du système juridique aux enfants, en fournissant un appui à l'élaboration d'une législation nationale sur les droits de l'enfant et de règles associées de notification; renforceront les capacités des principaux responsables des systèmes juridiques et judiciaires; et consolideront les systèmes d'information et de surveillance de la protection de l'enfance. L'UNICEF prendra l'initiative de la coordination des parties prenantes, afin d'assurer la protection des enfants dans les situations d'urgence humanitaire et les situations normales.

27. **Épanouissement et participation des adolescents.** Ce volet du programme essaiera de remédier au manque de données sur la situation des adolescents; aux possibilités limitées qui leur sont offertes de s'engager civiquement et d'exercer un leadership pour faire connaître leurs opinions et participer efficacement à la vie de leurs écoles et de leurs communautés; et à l'inégalité des chances des jeunes filles adolescentes. Le programme contribuera à créer des conditions politiques propices et à développer la capacité des organisations nationales communautaires ainsi que des groupes de jeunes et des établissements scolaires d'offrir des programmes d'engagement civique pour les adolescents. La priorité sera donnée aux adolescents les plus défavorisés, en particulier les filles, lors de la conception des interventions du programme.

28. Le programme contribuera à l'amélioration des possibilités d'apprentissage dans les écoles et à la préparation des adolescents à la vie, au travail et à une citoyenneté responsable. Le cadre favorable aux adolescents sera institutionnalisé dans l'ensemble du système scolaire, en mettant l'accent sur l'inclusion, la protection et la mobilisation du soutien communautaire. Grâce à des débats en forum, les élèves pourront développer les compétences nécessaires pour exprimer leurs opinions dans les processus décisionnels. Ces forums seront également utilisés pour plaider en faveur de la réduction de la violence contre les enfants à la maison, à l'école et dans la communauté ainsi que du respect de l'environnement. Une aide sera fournie aux enfants qui ont abandonné l'école pour leur permettre de se réinscrire dans le système d'éducation formel ou non formel.

29. Le programme appuiera la mise à disposition de possibilités d'engagement civique actif et de leadership pour les adolescents au sein d'organisations gouvernementales et non gouvernementales et de groupes de jeunes. Ces activités

habilitent les adolescents à développer des compétences qui contribuent à une transition en douceur de l'école au travail. Les adolescentes marginalisées dans certaines poches de pauvreté se verront offrir des possibilités d'engagement civique et de leadership. Le programme aidera également les adolescents à influencer sur les décisions et les politiques aux niveaux municipal et national. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités des organisations nationales et l'utilisation des médias sociaux pour encourager la participation des adolescents et leur épanouissement. Des activités de communication en faveur de changements de comportement seront utilisées pour faire évoluer les attitudes et pratiques souvent négatives à l'égard du développement des adolescents qui les découragent de participer activement à la vie de leur établissement scolaire, de leur foyer et de leur communauté.

30. **Politique sociale et besoins d'équité.** Ce volet du programme portera sur l'inefficacité du ciblage des systèmes et des services de protection sur les enfants les plus vulnérables. Il abordera également la question des dysfonctionnements des politiques et des budgets qui se traduisent par l'exclusion des enfants et des familles. En outre, il s'efforcera de remédier à l'insuffisance des données, notamment des données ventilées par sexe, nécessaires pour prendre des décisions politiques appropriées. Il aidera les institutions nationales à analyser les données et à réaliser les recherches fondées sur les faits indispensables pour mettre en œuvre en Jordanie des programmes de protection sociale sensibles aux besoins des enfants et à l'égalité des sexes, notamment en matière de budgétisation.

31. Le sous-programme intéressant la gestion des connaissances contribuera au renforcement des capacités de suivi et d'évaluation au niveau national ainsi qu'à la consolidation des systèmes de surveillance et d'évaluation des diverses institutions. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration des connaissances sur les enfants les plus défavorisés au travers d'études et d'enquêtes sur des questions telles que la pauvreté au niveau infranational ainsi que sur la protection sociale, le développement de la petite enfance et le décrochage scolaire. Une étude sur les enfants handicapés sera utilisée pour identifier les domaines se prêtant à des interventions transversales.

32. Un sous-volet relatif à la mise en œuvre d'une politique sociale sensible aux besoins des enfants appuiera le renforcement de l'aptitude des institutions nationales à élaborer, suivre et évaluer les politiques et programmes de protection sociale, en tenant compte de l'impact économique et social de l'investissement dans les enfants. Il permettra aussi de renforcer les capacités voulues pour analyser les ressources budgétaires consacrées aux enfants ainsi que pour soutenir l'allocation de crédits budgétaires expressément consacrés aux enfants et suivre leur évolution.

33. L'UNICEF contribuera à la mesure systématique des progrès dans la mise en œuvre du Plan intégré d'évaluation et de surveillance ainsi qu'à une analyse systématique des goulets d'étranglement et des obstacles auxquels se heurtent les initiatives axées sur la survie des enfants, leur éducation et leur protection.

34. La composante intersectorielle couvrira les dépenses opérationnelles, comme les loyers et les frais de voyage, ainsi que les dépenses intersectorielles au titre des ressources humaines, comme le personnel de sécurité et d'appui.

Liens avec les priorités nationales et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

35. Le programme de pays contribue à trois des quatre priorités du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2013-2017 : a) renforcer les réformes systémiques; b) assurer l'équité sociale; c) investir dans les jeunes; et d) préserver l'environnement. Le plan-cadre et le programme de pays sont coordonnés avec le Programme national pour 2006-2015, dont l'objectif principal est d'améliorer les conditions d'existence grâce à la création de possibilités de génération de revenus, au relèvement du niveau de vie et à la garantie de la protection sociale. Le programme de pays est également coordonné avec le Programme de perfectionnement des cadres de 2011-2013, avec les priorités sectorielles et avec les plans de prévention et de préparation aux situations d'urgence. Le cycle de planification du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sera aligné avec le cycle national en 2015, mais les priorités nationales seront suivies au fur et à mesure de leur évolution.

Liens avec les priorités internationales

36. Le programme de pays vise à soutenir la réalisation de la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement en se concentrant sur les questions d'équité. La Jordanie étant un pays à revenu intermédiaire, il met l'accent sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et sur les domaines d'intervention 1 (survie et développement des enfants, 4 (protection de l'enfant) et 5 (partenariats pour les droits des enfants) du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, tout en se préoccupant des disparités qui subsistent dans les autres domaines d'intervention. Un plan de prévention et de préparation aux situations d'urgence a été élaboré pour assurer le respect des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire. Il est probable que les interventions humanitaires en faveur des enfants vulnérables joueront un rôle essentiel dans le programme de pays.

Principaux partenariats

37. Le programme de pays sera mis en œuvre en collaboration avec le Gouvernement de la Jordanie ainsi qu'avec les partenaires du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Le Ministère de la planification et de la coopération internationale est chargé de la coordination des organisations internationales. Les ministères d'exécution seront les Ministères de la santé, de l'éducation, de l'intérieur, du travail, du développement social, des finances, du développement du secteur public, de la justice, de la jeunesse et des sports, et le Ministère des *Awqaf* et des affaires islamiques¹⁸. Parmi les autres importants partenaires d'exécution figurent le Conseil national des affaires familiales, le Centre national des droits de l'homme, la Commission nationale jordanienne pour les femmes, le Département de la sécurité publique, le Département des statistiques et le Fonds Zakat. L'UNICEF travaille

¹⁸ *Awqaf* est le terme arabe pour les dons d'argent ou de biens à des fins philanthropiques, qui sont gérés par ce ministère.

également avec plusieurs organisations non gouvernementales locales et internationales et des organisations communautaires. Il s'emploiera à assurer une planification conjointe et des programmes communs, en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement; le Fonds des Nations Unies pour la population; l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; l'Organisation internationale du Travail; l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; la Banque mondiale; et l'Organisation mondiale de la santé.

Suivi, évaluation et gestion du programme

38. Le Ministère de la planification et de la coopération internationale coordonnera le programme de pays, la mise en œuvre et la gestion étant à la charge des ministères d'exécution. Un plan d'action quinquennal du programme de pays et des plans de travail roulants sur deux ans seront élaborés pour chaque volet du programme. Les résultats seront mesurés et contrôlés au moyen d'examens annuels, d'un examen à mi-parcours en 2015 et d'évaluations spécifiques de la performance, à chaque fois en coordination avec le processus de surveillance du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les évaluations stratégiques seront privilégiées. Des efforts seront faits pour renforcer les capacités nationales d'évaluation, y compris en fournissant un appui au réseau national d'évaluation. Le Plan intégré de surveillance et d'évaluation sera utilisé comme outil pour renforcer les activités de surveillance et d'évaluation et coordonner les grandes études. Le progrès des enfants et des femmes sera suivi au moyen de la collecte et de l'analyse de données, en prêtant une attention particulière aux groupes les plus défavorisés, ainsi que par le biais des enquêtes et études nationales prévues et des statistiques régulières provenant de sources gouvernementales et non gouvernementales. On veillera notamment à assurer la disponibilité de données ventilées pour la réalisation d'analyses plus détaillées et l'appréhension des progrès accomplis vers l'équité, notamment vers la parité des sexes. L'analyse de la situation des femmes et des enfants sera actualisée, en vue de contribuer à l'établissement des rapports sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et au-delà.